

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

Assemblée ordinaire du 09 mai 2022 dûment convoquée et tenue au lieu et à l'heure habituelle, sous la présidence du maire Alain Trudel et les conseillers suivants :

Sylvie Leclerc	siège no : 1
Christiane Blouin	siège no : 2
Marc-Antoine Pelletier	siège no : 3
Darkise Richard	siège no : 4
Louise Morin	siège no : 5
Charles Beauchemin	siège no : 6

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 09 MAI 2022

RÉSOLUTION
45-05-22

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que la séance du 09 mai soit ouverte.

ADOPTÉE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION
46-05-22

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

ADOPTION DES MINUTES DU 11 AVRIL 2022

RÉSOLUTION
47-05-22

Il est proposé par la conseillère Darkise richard, appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement résolu d'adopter les minutes de la séance ordinaire du 11 avril telles que lues et présentées.

ADOPTÉE

Rémunération des employés		3 882,71 \$
Rémunération des élus/Maire	517,17 \$	517,17 \$
Conseillers	173,43 \$	<u>1 040,58 \$</u>
		5 440,46 \$
Dépenses fournisseurs		15 867.26 \$
Total des dépenses de mai		21 307.72 \$
Revenus d'avril		
Taxes municipales		8 033,65 \$
Subvention Jean-Thomas Jobin		890,99 \$
Municipalité La Morandière (cueillette)		6 251,83 \$
Municipalité La Morandière (repas MAMH)		114,75 \$
TOTAL		15 291.22 \$

ADOPTION DES PAYABLES DE MAI

RÉSOLUTION
48-05-22

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'adopter les payables de mai au montant de **5 440.46 \$** pour les salaires des élus et employés, **15 867.26 \$** pour les fournisseurs et **15 291.22 \$** pour les revenus d'avril tels que lus et présentés.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

Correspondance

4.0 ADOPTION RÈGLEMENT #112 POUR REGROUPEMENT

La secrétaire informe le conseil que nous devons adopter le règlement #112 de la demande commune de regroupement entre les municipalités de La Morandière et de Rochebaucourt et de l'afficher au bureau municipal et sur notre site web municipal.

RÉSOLUTION
49-05-22

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Pelletier, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'adopter le règlement #112 de la demande commune de regroupement entre les municipalités de La Morandière et de Rochebaucourt et de l'afficher au bureau municipal et sur notre site web municipal.

ADOPTÉE

4.1 ADOPTION RÈGLEMENT #111 CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

La secrétaire informe le conseil que nous devons adopter le règlement #111 sur le code d'éthique des employés et de l'afficher au bureau municipal et sur notre site web municipal.

RÉSOLUTION
50-05-22

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'adopter le règlement #111 sur le code d'éthique et de l'afficher au bureau municipal et sur notre site web municipal.

ADOPTÉE

4.2 CAMPAGNE DE SENSIBILISATION POUR LA RÉDUCTION DE L'HERBE À POUX

La secrétaire informe le conseil que nous avons reçu un formulaire d'inscription pour soutenir la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2022 et de nous engager à mener des activités d'arrachage, de prévention et/ou de sensibilisation auprès de nos citoyens à l'aide de nos réseaux sociaux avec le matériel reçu à cet effet.

RÉSOLUTION
51-05-22

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin, appuyé par la conseillère Sylvie Leclerc et unanimement résolu de remplir le formulaire d'inscription pour soutenir la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2022 et de nous engager à mener des activités d'arrachage, de prévention et/ou de sensibilisation auprès de nos citoyens à l'aide de nos réseaux sociaux avec le matériel reçu à cet effet.

ADOPTÉE

4.3 INFORMATIONS DE LA MRC ABITIBI

Le maire présente un vidéo du compte rendu de la dernière réunion de la MRC d'Abitibi à laquelle il a assisté.

4.4 INFORMATIONS ADL

L'ADL discute avec le conseil municipal de la fête de la St-Jean-Baptise qui aura lieu le 24 juin prochain et de la possibilité de fabriquer une plateforme en bois pour les artistes qui seront dans le parc pour la soirée.

4.5 PAUSE

Il y a eu une pause de 15 minutes.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

4.6 INFORMATIONS CONSEILLERS

Le conseiller Charles Beauchemin discute de l'évènement qui est survenus il y a quelques jours au 231, 5^e et 6^e rang Ouest de Rochebaucourt et demande au conseil municipal de prendre les mesures nécessaires pour régler plusieurs problèmes qu'il y a à cette résidence. Les démarches seront entreprises pour régler la situation.

La conseillère Louise Morin discute d'une idée qu'elle a eu qui consisterait à organiser une fin de semaine de vente de garage pour tout le secteur de Rochebaucourt, chaque citoyen ferait sa vente de garage chez eux mais la même fin de semaine pour tout le monde.

La conseillère Sylvie Leclerc demande si la nouvelle niveleuse est arrivée et s'ils ont commencé à la passer.

La conseillère Christiane Blouin nous demande de faire effectuer les travaux suivants : **pour le parc** : réparation d'un banc, enlever la toile sur la fontaine et la démarrer pour l'été, réparer les balançoires en bois. **Au centre récréatif** : laver la toilette avec l'eau de la citerne et dans le **chemin Martin**, il y a une pancarte de tomber par terre, il faut la réparer.

Le conseiller Marc-Antoine Pelletier nous indique qu'il a terminé de réparer les deux bancs qu'il avait fait pour le parc.

4.7 INFORMATIONS MAIRE

Le maire informe le conseil municipal qu'il a autorisé la réparation du loader et que nous pourrions y faire installer un radio FM comme dans la machinerie de La Morandière pour communiquer ensemble et de prendre entente avec la municipalité de La Morandière pour la méthode de paiement. Nous devons regarder avec ceux qui font le chargement du bois dans le chemin Martin pour qu'ils ramassent les résidus qu'ils laissent dans le chemin. Nous avons reçu une lettre du MTQ pour les travaux qui devraient être effectués au pont du rang 10 mais nous devons discuter avec eux avant toute chose. Nous devons également demander à notre employé municipal de ramasser les ordures dans les fossés lorsqu'il fera la cueillette des matières résiduelles de la municipalité. Des nouveaux règlements devront être adoptés par la municipalité comme entre autres un règlement sur l'environnement, la salubrité, la sécurité et les nuisances et un autre sur les matières résiduelles.

4.8 VARIA

4.9 PÉRIODE DE QUESTION

Il n'y a pas de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée étant terminée, la conseillère Christiane Blouin propose la levée de l'assemblée.

Alain Trudel, maire

Nathalie Lyrette, sec, très